

SARL 16-19 PRODUCTIONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 4000 euros
Siège social : Centre commercial la Palmeraie n°12 Plan de Campagne
13480 CABRIES
RCS d'Aix en Provence n ° 514 950 559

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier mars à 10 h 00,

L'associée unique de la société, société par action simplifiées au capital de 4 000€ a pris des décisions au siège social, en Assemblée extraordinaire sur convocation de la gérance.

Est présente et a signé la feuille de présence :

✓ La SAS 16-19 CORPORATE	
Propriétaire de 400, numérotés de 1 à 400, ci	400 parts
Total des parts présentes ou représentées	
Sur les 400 composant le capital social :	400 parts

Monsieur Toufik BEHAR REHALA préside la séance en sa qualité de gérant.

Le Président constate que l'**associée unique présent** possède la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ La feuille de présence
- ✓ Le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée
- ✓ Un exemplaire des statuts de la société

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R223-18 et R223-19 ainsi que par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés à l'associée unique et tenus à sa disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ La transformation de la société en Société par actions simplifiée
- ✓ Adoption des statuts sous sa nouvelle forme
- ✓ Nomination des membres de l'organe de direction
- ✓ Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités

^{DS}

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions légales, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social, restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 4 000 euros. Il sera désormais divisé en actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'associée unique en échange des 400 parts sociales qu'ils possèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique, statue aux conditions requises sous la forme sociétaire nouvelle, nomme en qualité Président de la Société pour une durée illimitée et à compter de ce jour :

- La SAS : **16.19 CORPORATE**
SAS au capital de : **4000€**
Siège social : **Centre Commercial la Parlmaraie, N°12 Plan de campagne,**
13480 CABRIES

Le Président sera tenu de consacrer tout son temps aux affaires sociales.

Il aura, conformément à l'article 13 des statuts, tous les pouvoirs pour agir séparément au nom de la Société et pour passer seuls tous les actes entrant dans l'objet social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique prend acte à compter de ce jour de la démission de Mr BEHAR REHALA Tewfik, de son poste de mandataire social qu'il occupait en sa qualité de gérant de la société 16-19 PRODUCTIONS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

 A handwritten signature 'pl' enclosed in a square box with the letters 'DS' in the top right corner.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant de l'associée unique.

La SAS 16-19 COPORATE
L'associée Unique
Représenté par Mr Patrice LEMERCIER

DocuSigned by:

1F627C7A426E403...

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
AIX EN PROVENCE
Le 02/10/2025 Dossier 2025 00020991, référence 1324P61 2025 A 04310
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros